

**COMPTE RENDU**  
**89<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF**  
**DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK)**

**(ADOPTÉ)**

**DATES :** Les 6 et 7 novembre 2001

**ENDROIT :** Pêches et Océans Canada — Bureau Région Laurentienne  
104, rue Dalhousie, 4<sup>e</sup> étage, Local R-416  
Québec (Québec)

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. Claude Abel, Canada
- Mme Danielle Baillargeon, Canada
- MM. Michael Barrett, ARK, vice-président  
Jean Couture, Québec  
Yves Désilets, Canada
- Mme Paule Halley, Québec
- M. David Okpik, ARK

**ÉTAIENT ABSENTS :**

- M. Eli Angiyou, ARK
- Mme Hélène LeBlond, Québec

**AUTRES PARTICIPANTS :**

- MM. René Binette, Secteur municipal, MENV  
Claude Trudel, Secteur municipal, MENV  
Robert Comtois, Secrétaire exécutif par intérim



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-président déclare la réunion ouverte à 9h15. Il annonce qu'il assurera la présidence de façon intérimaire au cours des prochains mois. Le nouveau vice-président est M. Eli Angiyou. Il souhaite la bienvenue au nouveau représentant du Québec, M. Jean Couture. Pour la circonstance, il demande que les membres se présentent à tour de rôle.

Le secrétaire exécutif précise qu'à l'item 3.2 de l'agenda proposé, soit « Révision du règlement sur les matières résiduelles », deux représentants du MENV doivent être présents, soit MM. Daniel Berrouard et Luc Proulx. Également, il propose d'aborder à l'item 3.9, soit « Divers », la question de la préparation du Comité en vue de la réunion avec le ministre de l'Environnement le 26 novembre prochain.

L'ordre du jour est proposé tel quel :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 88<sup>e</sup> réunion;
3. Affaires découlant de la 88<sup>e</sup> réunion et la correspondance :
  - 3.1 Budget, membres et secrétariat;
  - 3.2 Révision de la Loi sur les matières résiduelles
  - 3.3 Révision de la Loi sur la qualité de l'eau potable;
  - 3.4 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
  - 3.5 Projet de stratégie québécoise sur les aires protégées;
  - 3.6 Prix du CCEK pour l'environnement;
  - 3.7 Rapport annuel 2000-2001 du CCEK;
  - 3.8 WMC International Limited;
  - 3.9 Divers.
4. Plan d'aménagement territorial de l'Administration régionale Kativik;
5. Pourvoies et camps mobiles au Nunavik;
6. La chasse au caribou par les Inuits et les limites du Parc des Pingualuit;
7. Chap. 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) : les Annexes 1 et 2;
8. Rapport de la Commission du Nunavik;
9. Plan d'action 2001-2002 du CCEK;
10. Recrutement du personnel au CCEK;
11. Rémunération des représentants du Québec membres du CCEK;
12. Varia;
13. Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Paule Halley  
Secondé par : Yves Désilets  
Adopté à l'unanimité

## 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 88<sup>E</sup> RÉUNION

Les membres demandent d'apporter les corrections suivantes :

- pages 4, 6 et 7 : remplacer les nom et prénom du fonctionnaire du MENV par les mots « un représentant »;
- page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne : remplacer les mots « municipalités de Kuujjuaq et de Kawawachikamach » par « village nordique de Kuujjuaq et le village de Kawawachikamach ».

Le secrétaire exécutif apportera les corrections suivantes :

- version française :

- page 6, item 3.3, 4<sup>e</sup> ligne : remplacer le mot « tiendra » par le mot « tienne »;
- page 6, item 3.5, 3<sup>e</sup> ligne : après « 2001 », remplacer la virgule par un tiret long;
- page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne : remplacer le mot « Celle-ci » par les mots « L'information ».

- version anglaise :

- page 6, item 3.5, 4<sup>e</sup> ligne : après « 2001 », insérer un tiret long;
- page 7, item 3.6, 2<sup>e</sup> ligne : remplacer « CEAC » par « KEAC ».
- page 7, item 3.6, 5<sup>e</sup> ligne : remplacer la dernière phrase par la phrase suivante : « According to the representative, this matter has to be monitored ».
- page 7, item 3.7, 5<sup>e</sup> ligne : enlever « she ».

Le compte rendu est adopté tel que modifié.

Proposé par : Yves Désilets  
Secondé par : Michael Barrett  
Adopté à l'unanimité

### 3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 88<sup>E</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE

#### 3.1 Budget, membres et secrétariat

Le bilan financier de l'exercice en cours sera disponible sous peu. Par ailleurs, les frais de service de l'agence de voyage seront plus élevés à compter de janvier. Des démarches ont déjà été faites auprès du MENV, sans résultat, en vue de confirmer le statut fiscal du CCEK, à savoir si les services des fournisseurs sont soumis ou non à la taxation des biens et services depuis que le secrétariat a une adresse hors des édifices gouvernementaux.

Un membre propose de contacter la Secrétaire exécutive du Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage (CCCPP) au sujet de la taxation.

La démission officielle de M. Muncy Novalinga, représentant de l'ARK et président sortant, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre conformément au message transmis par ce dernier au secrétariat du CCEK à la fin du mois d'août. Le remplaçant nommé officiellement par l'ARK, M. Eli Angiyou dont la présence ici était confirmée, sera absent de la présente réunion suite à des circonstances incontrôlables.

La correspondance reçue au cours des dernières semaines de la part de M. François Boulanger, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale est soulevée.

Premièrement, les membres décident de reporter à l'item 3.4 l'examen de la lettre touchant le compte rendu de la 86<sup>e</sup> réunion du CCEK, laquelle était adressée au président du Comité. Deuxièmement, le Comité propose d'accuser réception de la lettre adressée au secrétaire exécutif, et que cette réponse soit incluse dans la correspondance avec l'Agence prévue à l'item 3.4.

Le sous-comité désigné à la réunion précédente en vue de mettre en branle le processus de mise en œuvre de la structuration du secrétariat n'a pas tenu de réunion. Un de ses membres propose de travailler à la description de la tâche du secrétaire exécutif et l'échelle des salaires en vue de les faire approuver à la prochaine réunion. Un autre membre demande d'attendre les résultats de la rencontre avec le ministre de l'Environnement, tout en rappelant que l'embauche du nouveau personnel ira au 1<sup>er</sup> avril, et pas avant. Les membres se rallient à cette dernière suggestion.

Le secrétaire exécutif demande au Comité de changer un des termes de son contrat, tel que détaillé lors de son embauche en 2000. Il précise tout d'abord que, lors de la réunion tenue à Kuujuaq, les membres lui ont demandé de soumettre pour paiement toutes les

heures de travail accomplies pour le Comité. Par ailleurs, ce contrat prévoit un délai de trois (3) mois entre la déclaration d'intention et le moment d'entrer en vigueur de la démission du secrétaire exécutif. Celui-ci demande que cette clause soit annulée en faveur d'un arrangement plus souple, à convenir le cas échéant, lui permettant d'accepter d'autres contrats ou emplois à plus court terme.

Un membre rappelle que la 88<sup>e</sup> réunion a permis de confirmer le choix de Kuujuaq comme lieu officiel pour l'établissement du secrétariat du CCEK. Dans ce contexte, le Comité devrait être prêt à accepter toute échéance raisonnable, même à très court terme, que lui proposera le secrétaire exécutif en poste sur une base intérimaire advenant sa démission. Les membres du Comité sont d'accord avec cette proposition de changement.

### 3.2 Révision du règlement sur les matières résiduelles

Le Comité fait le point sur les recommandations du CCEK soumises à la Direction des politiques du secteur municipal du MENV. De fait, la plupart ont été retenues par la Direction. Plus récemment, le CCEK recevait une demande d'un membre de cette Direction et un des responsables du projet de règlement, M. Claude Trudel. Ils désirent soumettre une nouvelle proposition concernant un des items du projet de règlement touchant le milieu nordique, telle que soumise par la Région Côte-Nord mais différente des recommandations du CCEK. Ces représentants seraient aussi disponibles pour répondre aux questions des membres du Comité.

Un des membres du Comité souligne que l'occasion est belle de soumettre la question du transport des matières à recycler au sud. Les matières dangereuses sont devenues une priorité à ce chapitre : les containers mis à la disposition des municipalités dans ce but sont déjà pleins de matières dangereuses.

Un autre membre appuie cette idée tout en précisant que différentes initiatives existent dans le cas des huiles usées : à Kuujuaq, elles sont expédiées au sud, Hydro-Québec les incinère à Kuujjuarapik, etc.

Le secrétaire exécutif rappelle que le projet de loi sur les matières résiduelles est rédigé en tenant compte que le recyclage est une industrie bien implanté dans l'économie québécoise. Autrement dit, les concepteurs du nouveau règlement le tiennent pour acquis. En bout de ligne, dans ce contexte, le projet de règlement se limite à couvrir tout ce qui ne peut pas être recyclé. L'item remis en question par la Région Côte-Nord pourrait être interprété comme le reflet de la présence d'une économie de recyclage croissante dans cette région, sinon comparable à celle qui existe au sud. Dans ce domaine, en somme, la

Côte-Nord vivrait une réalité à l'opposé de celle vécue au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Il faudrait donc demander à ces représentants du MENV ce qui différencie les deux régions à ce chapitre.

Un des membres souligne que le nettoyage des sites contaminés à proximité de Quaqtaq a déjà eu un impact sur la capacité et la durée de vie utile du dépotoir de la municipalité : beaucoup de rebuts provenant de ces sites y ont été déposés et/ou enfouis.

D'autres membres soulèvent l'initiative de l'ARK dans le dossier du recyclage. Ils estiment qu'elle est difficile à comprendre. D'une part, elle encourage des initiatives de recyclage de la part des municipalités nordiques, d'autre part, elle n'assure pas un débouché aux produits recueillis.

Un des membres réplique qu'il était plus urgent de sécuriser l'environnement fréquenté par la population du Nunavik que d'établir les contacts et trouver les entreprises assurant le recyclage de certaines matières. En attendant, les efforts fournis dans les localités pour le tri et le dépôt sécuritaire des matières recyclables, dangereuses ou non, ont porté fruit, ce qui est tout à l'honneur de la population. C'est pourquoi l'ignorance de la situation du recyclage au Nunavik, telle que démontrée par le nouveau projet de règlement, doit trouver une solution au cours de la rencontre avec ses concepteurs cet après-midi. Cela pourrait aller jusqu'à exiger d'inclure une disposition qui permettrait au Nunavik de rejoindre le reste du Québec au chapitre du recyclage.

Le Comité croit, à cet effet, qu'il serait pertinent de soulever le rôle de Recyc-Québec dans ce dossier.

12 :15 — Levée de la réunion pour le lunch.

14 :00 — Reprise des travaux du Comité.

MM. Berrouard et Proulx ont annulé leur participation ce matin. Deux représentants de la Direction des politiques du secteur municipal du MENV, soit MM. René Binette et Claude Trudel du Service de gestion des matières résiduelles sont introduits. Il sont également les responsables du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

M. Binette fait un résumé des travaux de la période de consultation et d'analyse. Actuellement, les fonctionnaires procèdent aux ajustements juridiques. M. Trudel mentionne que l'équipe a tenté de donner suite aux commentaires formulés par le CCEK.

Un tableau résumant les modifications apportées en ce sens a été transmis au Comité il y a quelques semaines déjà.

Un des membres du Comité relève qu'une des modifications demandées est absente. Il s'agit de celle d'avoir recours à une personne qualifiée pour faire un examen plus poussé de l'état d'un site qui ne correspondrait pas à un ou plusieurs des nouveaux critères et qui, malgré cela, pourrait être déclaré sécuritaire pour l'environnement, conservant ainsi son statut légal. Le dépotoir d'Umiujaq pourrait bénéficier de cette clause formulée dans les commentaires du Comité : celui-ci est déjà hors norme par rapport aux critères du règlement en vigueur, i.e. à une distance bien en-deça de 100 mètres d'un plan d'eau.

Un membre du Comité se déclare satisfait de l'inclusion d'un minimum d'une fois par semaine pour le brûlage des déchets : cela correspond à la réalité. Pour être pleinement satisfaisant, il faudrait aussi inclure, tel que demandé par le Comité, un bout de phrase qui tienne compte du climat de la région, i.e. « lorsque les conditions le permettent ».

Un autre membre du Comité relève que les responsables du projet de règlement n'ont pas répondu à la demande d'explication formulé dans les commentaires du CCEK concernant le recyclage. Considère-t-on que le Nunavik a atteint un niveau satisfaisant de résultats dans ce domaine? Pourquoi cette absence de détails sur le recyclage dans ce projet de règlement?

Enfin, on demande ce qu'il est advenu du problème d'arrimage avec la réglementation du ministère de l'Agriculture dans le cas « des viandes impropres à la consommation humaine ».

MM. Binette et Trudel tiennent à répondre aux différentes questions formulées. Tout d'abord, ils précisent que le projet de règlement est une action qui répond au volet « élimination des matières résiduelles » détaillé dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Un autre projet de règlement est prévu qui couvrira le recyclage d'autres matières résiduelles. Pour l'instant, Recyc-Québec est l'organisme qu'il faut contacter pour connaître les possibilités et programmes de recyclage. Or, selon nos informations, la Région 10, qui inclut le territoire au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, étend son intervention jusqu'à une limite nord correspondant à celle du territoire de la Baie James — couvrant la région au sud du 55<sup>e</sup> parallèle en somme. Il faudrait contacter Recyc-Québec pour connaître la raison de cette limitation territoriale.

Selon M. Binette, pour la région nordique, il faudrait songer à une coordination recyclage-déchets dans l'élimination des matières résiduelles.

M. Trudel précise que dans le cas du projet mis au point, les carcasses de véhicules sont d'abord abordées avec le souci d'une élimination. Toutefois, le projet de règlement aborde maintenant cette question en tenant compte de la perspective d'un recyclage éventuel : ces carcasses pourront être déposées à l'intérieur du dépotoir d'un village, ou encore en un autre endroit à l'extérieur de celui-ci. Il n'y aura pas d'obligation de les déposer au dépotoir ni de les enfouir.

MM. Binette et Trudel tiennent à ce qu'on prenne bonne note que les dépotoirs existants qui sont conformes à la réglementation actuellement en vigueur ne seront pas affectés par le nouveau règlement : ils conserveront leur statut légal jusqu'à ce que leur capacité maximale de stockage soit atteinte, leur agrandissement étant exclu. Cependant, le cas d'un dépotoir qui échapperait à la réglementation actuelle, tel celui d'Umiujaq, relève de l'application de la loi, et donc du service chargé d'inspecter les lieux et de formuler les mesures correctives nécessaires. Par ailleurs, ils ont pris bonne note de l'ajout proposé sur les conditions climatiques en relation avec le brûlage. Enfin, ils indiquent que des consultations sont en cours auprès du ministère de l'Agriculture afin de trouver une solution au cas « des viandes impropres à la consommation » — une solution devrait être trouvée pour le début de l'année 2002.

Un membre du Comité demande si l'incinération des déchets a été tenu en compte dans le projet de règlement. Il souligne l'existence d'incinérateurs qui ont été expérimentés au Nunavik au cours de projets pilotes.

Selon M. Trudel, le projet de règlement ne couvre pas les incinérateurs. À ce sujet, M. Binette suggère de vérifier certains programmes existants qui permettraient leur utilisation. Il suggère le nom de Mme Clémence Veillette, responsable des programmes en recherche et développement au MENV.

Un membre demande quel est l'effet du règlement sur les sites d'occupation saisonnière, tels les pourvoiries, du territoire relevant du CCEK.

M. Trudel répond que les pourvoiries enfouissent leurs déchets en appliquant les règles du « Lieu d'enfouissement en territoire isolé » (LETI). La fosse est également utilisée par certaines pourvoiries.

Selon un membre du Comité, la fosse n'est pas un procédé satisfaisant pour l'élimination des déchets en territoire isolé. Il faut encourager le transport des déchets par les



utilisateurs lors de leur retour au village. La fosse, une fois abandonnée, est visitée par les animaux, ce qui occasionne leur contamination.

Deux membres du Comité conviennent que l'obligation d'enfouissement en territoire isolé n'est pas une solution idéale. Cependant, elle est une mesure qui pourrait être plus efficace si les agents de la FAPAQ en poste à Kuujjuaq avaient les ressources pour mener à bien leur travail : i.e. faire l'inspection des lieux fréquentés par les chasseurs sportifs et autres utilisateurs du territoire isolé après leur départ. Présentement, ils ne sont pas autorisés à sortir de leur bureau.

Le Comité, suite à ses échanges avec les représentants du MENV, estime indispensable de contacter et d'inviter des représentants de Recyc-Québec à la prochaine réunion du CCEK. L'objet de la rencontre, outre l'élimination des matières résiduelles, serait les obligations et les services offerts par Recyc-Québec en relation avec les besoins de la population du Nunavik. Il faut donc prévoir la tenue de la réunion au Nunavik en planifiant la visite de lieux qui correspondent à ces besoins. D'autre part, le Comité charge le secrétaire exécutif d'établir le contact avec l'employée du MENV identifiée précédemment par M. Binette au sujet du financement de la mise en opération d'un incinérateur.

Le Comité remercie MM. Binette et Trudel pour leur participation à la 89<sup>e</sup> réunion.

### 3.3 Révision du règlement sur l'eau potable

Selon un représentant du MENV, lors d'une conversation téléphonique durant la semaine précédant la tenue de la réunion, la loi est adoptée mais la version anglaise n'est pas encore disponible.

### 3.4 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique

Le Comité prête attention à une lettre de M. François Boulanger, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) adressée au président par intérim du CCEK, M. Michael Barrett, non datée mais reçue par télécopieur le 11 octobre 2001. L'auteur remercie le Comité pour avoir donné l'opportunité, à l'Administrateur fédéral et à lui-même, de rencontrer ses membres à la 86<sup>e</sup> réunion tenue en novembre 2000. Deuxièmement, suite à la lecture du compte rendu adopté, il demande de procéder à certaines modifications afin de refléter plus adéquatement les propos échangés. Une annexe de deux pages avec les modifications souhaitées est incluse. Cette lettre a été envoyée aux membres par le secrétaire exécutif dès sa réception.

Les membres ont reçu une copie de la correspondance avec l'Agence au sujet des infrastructures maritimes, depuis novembre 2000, en préparation à la présente réunion. Compte tenu que les modifications demandées se rapportent au même item, il est suggéré d'examiner l'ensemble de ces documents avant de procéder.

Dans un premier temps, après avoir discuté du contenu de la lettre de M. F. Boulanger, les membres du Comité décident de conserver tels quels les comptes rendus adoptés à l'unanimité au cours de la 87<sup>e</sup> réunion. Dans un deuxième temps, les membres responsables du suivi du dossier de l'évaluation environnementale des infrastructures maritimes, après analyse du contenu des derniers éléments de la correspondance de M. F. Boulanger, estiment que de nouvelles informations sont requises auprès de l'Agence. La période antérieure à 1995 est absente des informations et des références transmises jusqu'ici, suggérant qu'aucune intervention fédérale n'a eu lieu au nord du 55<sup>e</sup> parallèle avant cette année-là. Il faut procéder à cette vérification avant d'aller plus loin. Le Comité confie au président le soin d'intégrer cette demande dans la lettre prévue à l'item 3.2 et adressée au même destinataire.

### 3.5 Projet de stratégie québécoise sur les aires protégées

Le Comité, compte tenu du développement au ralenti que connaît ce dossier, recommande sa mise de côté en attendant de nouvelles actions.

### 3.6 Prix du CCEK pour l'environnement

Le Comité demande que ce dossier soit étoffé davantage avant de le soumettre à nouveau.

### 3.7 Rapport annuel 2000-2001 du CCEK

Le secrétaire exécutif soumet une première version complétée. Mais le bilan financier est toujours manquant. Le Comité recommande d'établir le contact avec M. Louis Germain du MENV afin d'activer la réponse à cette requête faite il y a près de six mois.

### 3.8 WMC International Limited

Le Comité recommande de remercier les représentants de la compagnie pour la présentation faite à Kuujuaq. Aussi, en réponse à leur demande, le Comité juge qu'il n'entrevoit aucun conflit d'intérêt de la part de la compagnie advenant qu'elle ait recours

aux services d'organismes du Nunavik détenant une expertise en logistiques et/ou en recherche pour la réalisation des travaux prévues au cours des prochaines années.

### 3.9 Divers

Une copie d'un document d'information sur les résultats de la consultation effectuée par le CISE — Centre d'information sur l'environnement du Canada est remise à un membre du Comité.

17 :20 — Levée de la réunion : pause jusqu'au lendemain. Reprise prévue à 9 :00, même salle.

Mercredi, le 7 novembre 2001

9 :15 — Poursuite de la réunion amorcée le 6 novembre.

Une discussion a lieu au sujet de la préparation des membres en vue de la réunion prévue plus tard en novembre avec le ministre de l'Environnement du Québec, M. André Boisclair. La participation du président de l'ARK est souhaitée par tous les membres. La délégation du Comité comprendra au moins un représentant de chacune des parties, incluant le président du Comité.

## 4. PLAN D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK

Un bref historique de la réalisation du plan est présenté — consultation locale (1994), approbation par le MAMM (1999), évaluation de la mise en œuvre par l'ARK (2001). L'ARK souhaiterait avoir les commentaires du Comité sur le plan afin d'en renforcer l'application. Un employé de l'ARK pourrait en faire une présentation à la 90<sup>e</sup> réunion. Des copies supplémentaires seront mises à la disposition des membres d'ici là.

## 5. POURVOIRIES ET CAMPS MOBILES AU NUNAVIK

Les camps mobiles pour la chasse au caribou sont devenus l'objet d'une attention accrue de la part des différents intervenants oeuvrant au nord du 55<sup>e</sup> parallèle suite à la tendance à la baisse dans les statistiques issues des derniers dénombrements des troupeaux. Mais combien y a-t-il de camps mobiles au Nunavik? La Société de la Faune et des parcs (FAPAQ) produit les relevés et les statistiques touchant ces camps et les pourvoiries. Selon un membre, plus de 2000 chasseurs sportifs fréquentent le territoire et ces camps. Aussi, souhaiterait-il que les membres ouvrent un nouveau dossier à ce sujet.

Selon ce membre, l'activité entourant l'organisation et l'implantation de ces camps a un certain impact sur l'environnement : dépotoirs, dépôt de carburant et, parfois, l'établissement d'une piste d'atterrissage de fortune. Dans ce dernier cas, l'installation contrevient souvent aux règles contenues dans le Chapitre 23 de CBJNQ. Alors faut-il penser à ajouter cette installation à la liste des projets de l'Annexe 1 (Chap. 23) faisant obligatoirement l'objet d'une évaluation d'impact? La question se pose puisque, pour le moment, les promoteurs bénéficient d'une réglementation floue favorisant des initiatives sans en informer les autorités. Il faut donc en juger.

Le Comité recommande au secrétaire exécutif de recueillir l'information pertinente pour aborder ce dossier, soit (i) les rapports d'inspection de ces camps (mobiles et permanents) et (ii) l'incidence sur l'environnement des matières résiduelles produites liées à la fréquentation de ces camps.

Un membre du Comité précise que, du point de vue de son service, il a toujours été présumé qu'aucune inspection n'est réalisée sur les sites des campements mobiles — avant, pendant ou après.

Un autre membre suggère de contacter le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). Il dispose de plusieurs documents et cartes qui permettraient au Comité de faire le point plus rapidement. Il mentionne que le CCCPP a soulevé la problématique de l'inspection auprès de la FAPAQ récemment. Celle-ci a répliqué qu'elle n'a pas les fonds nécessaires pour cela. Selon lui, plusieurs témoignages concourent faisant état d'accumulations relativement importantes de déchets sur les rives des lacs où de tels camps mobiles ont été installés, ou sont encore en place. Il ajoute que les demandes d'information et les inspections ne sont pas bien reçues par les pourvoies.

Un autre membre précise que la dynamique de l'abandon des déchets et des équipements sur le bord des rives est reliée à celle des troupeaux de caribou : viennent-ils à changer de direction, les pourvoyeurs quittent ces sites en vitesse pour aller s'installer à d'autres sites à l'intérieur du corridor de migration. L'évaluation des impacts de ces camps par le CCEK pourrait atténuer, diminuer ces mouvements. Peut-être, au bout du compte, faudrait-il intégrer l'établissement de ces sites dans la liste des projets de l'Annexe 1 (Chap. 23)?

Un membre évoque d'autres solutions qu'il juge moins lourdes. Par exemple, l'engagement écrit d'un pourvoyeur à remettre en état les lieux, dans une déclaration à signer, avant de les quitter définitivement. C'est une idée. Cet engagement serait

susceptible d'être validé par les inspecteurs de la FAPAQ, tel qu'indiqué dans la déclaration.

Le Comité résume ses besoins en vue de la prochaine réunion : (i) une copie des cartes les plus récentes disponibles contenant la localisation des différents sites, (ii) une copie des rapports des inspections de ces sites réalisées depuis 5 ans et (iii) les données statistiques sur la fréquentation de ces camps, mobiles et permanents, avec le nombre de clients par semaine par camp — depuis 5 ans. La FAPAQ devrait normalement disposer de ces données.

Un membre du Comité tient à ajouter que l'impact de ces camps mobiles va au-delà des effets sur les lieux des sites de campements. En effet, depuis l'établissement de ces camps mobiles, les leaders des troupeaux sont davantage la cible des chasseurs sportifs avec, pour conséquence, des troupeaux qui errent à côté des pistes habituelles. En somme, les camps mobiles seraient à la source même de leur constant redéploiement, lequel est aussi imprévisible que les comportements des troupeaux de caribou privés de leurs leaders. Pour certains villages nordiques, les résultats de la chasse communautaire sont désastreux depuis que cette stratégie des camps mobiles a été adoptée par les pourvoyeurs.

Un membre tient à souligner que la FAPAQ doit prochainement déposer un rapport faisant le point sur l'état des troupeaux de caribou au Nunavik. Il faudrait se le procurer.

## 6. LA CHASSE AU CARIBOU PAR LES INUITS ET LES LIMITES DU PARC DES PINGUALUIT

Un membre du Comité soulève une difficulté posée par l'absence d'une démarcation visible des limites du territoire protégé pour le Parc des Pingualuit. Son point de vue est que la chasse au caribou des Inuits durant la période de fréquentation du parc par les touristes crée une situation délicate, sinon susceptible d'être mal perçue par ces derniers : une fois un caribou abattu, le chasseur inuit a l'habitude d'abandonner sur place les viscères de l'animal. En voyant la démarcation du parc, le chasseur peut faire attention, éviscérer l'animal plus loin et hors des limites. Sans cela, il est difficile de savoir. Ce point est jugé pertinent par les membres du Comité.

12 :15 — Levée de la réunion pour le lunch.

14 :00 — Reprise des travaux du Comité.

7. CHAPITRE 23 DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS (CBJNQ) : LES ANNEXES 1 ET 2

Le président rappelle que les Annexes 1 et 2 de la CBJNQ doivent être révisées par le Comité à tous les cinq (5) ans. En fait, les textes sont les mêmes depuis 1978 au moins.

Selon un membre du Comité, quand le Chapitre 23 a été adopté par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, des précisions ont été apportées en rapport à ces Annexes. À son point de vue, il faut absolument que les Inuits soient consultés avant d'apporter des modifications.

Le Comité est favorable à cette suggestion. Avant d'amorcer ces travaux, il demande au secrétaire exécutif d'écrire aux Administrateurs fédéral et provincial afin de les informer officiellement que le CCEK commence dès maintenant ce processus de révision.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DU NUNAVIK

Selon un membre du Comité, les employés fédéraux ont tenu des réunions au sujet de ce rapport. Certains passages soulèvent des défis nouveaux, sinon ambitieux. Au chapitre de l'environnement, le rapport suggère la création de deux commissions. Il y a lieu de noter des différences entre elles au niveau de la représentation des parties signataires de la Convention. Ainsi, alors qu'une future commission de la faune serait marquée par une représentation équitable des trois parties, une future commission de l'environnement serait caractérisée par une moitié des membres appartenant à l'ARK, la représentation du Canada et du Québec étant chacune assurée pour un quart (1/4) des membres.

Selon un autre membre, cette représentation en faveur des Inuits à la future commission en environnement est justifiable. Selon lui, il faut s'assurer que la participation de la population inuite soit un facteur plus lourd, ait une incidence plus importante dans le traitement, la définition des enjeux et celle de la portée des études en environnement.

9. PLAN D'ACTION 2000-2001 DU CCEK

Cet item a été inscrit à l'ordre du jour à la demande d'un membre aujourd'hui absent.

Selon un membre, le plan d'action a déjà été approuvé. Il faut maintenant régler le cas du recrutement du personnel, approuver l'échelle de salaires suggéré dans le mémoire de Février 2001, et mettre en place le secrétariat à Kuujuaq. Mais il faut tout de même faire ça avec précaution, i.e. dans l'ordre qui vient d'être mentionné.

Un autre membre rappelle que le membre absent a contribué de façon importante au développement du plan d'action. Aussi, il recommande d'inscrire à nouveau cet item à la prochaine réunion afin qu'il puisse livrer les derniers fruits de sa réflexion à ce sujet.

10. RECRUTEMENT DU PERSONNEL AU CCEK

La documentation créée par le secrétaire exécutif précédent à ce sujet n'a pas été retracée.

Le Comité propose d'en discuter à Montréal, à la fin de novembre, lors de la préparation à la rencontre avec le ministre Boisclair.

11. RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS DU QUÉBEC MEMBRES DU CCEK

Un membre pose l'urgence du problème : des représentants du Québec quitteront si une solution n'est pas trouvée sous peu. Il faut profiter de la rencontre avec le ministre pour l'en saisir et lui demander d'agir rapidement. Selon un membre du personnel administratif chargé de la nomination des membres des comités et commissions, le Conseil exécutif étudierait sérieusement cette question pour l'ensemble des organismes touchés au gouvernement.

Un autre membre souligne qu'historiquement, jusqu'en 1995, le Québec a rémunéré ses représentants. Aujourd'hui, le gouvernement québécois n'est plus en déficit : il devrait payer les experts qu'il recrute pour le représenter et défendre ses intérêts.

Un autre membre précise que ce problème se pose également, maintenant, avec les représentants de l'ARK. En effet, depuis 1995, les représentants étaient des employés. Cependant, depuis l'année dernière, il y a au moins un représentant au CCEK qui est non rémunéré pour sa participation. Le cas de l'ARK devrait également être abordée à la rencontre avec le ministre. Le budget du CCEK pour le prochain exercice financier devrait alors être présenté avec ces coûts intégrés.

Un membre tient à mentionner que la partie fédérale ne paiera pas sa part si des frais de représentations sont inclus dans le budget annuel. Selon lui, la Convention est claire sur ce point : le partage des coûts de rémunération de personnel entre le fédéral et le provincial est limité à celui du secrétariat.

Le Comité convient d'aborder cette question au cours de la rencontre avec le ministre en soulevant les cas des représentants des deux parties, l'ARK et le Québec. En vue de cette

réunion, il rappelle au secrétaire exécutif qu'il doit mettre au point une proposition de budget pour le prochain exercice (2002-2003).

12. VARIA.

Aucun item.

13. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Kuujuaq en janvier 2002 — la date sera fixée en favorisant la participation des représentants de Recyc-Québec. La quatrième réunion de l'exercice en cours serait tenue en mars 2002, à la mine de Katinniq, au Nunavik.

La levée de la réunion est proposée à 15 :00 par Yves Désilets, secondé par Michael Barrett. Adopté à l'unanimité.



Robert Comtois  
Secrétaire exécutif par intérim

29 janvier 2002



**MINUTES OF THE 89th MEETING OF THE  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE (KEAC)**

**(ADOPTED)**

**DATE:** November 6 and 7, 2001

**PLACE:** Fisheries and Oceans Canada—Laurentian Region office  
104, rue Dalhousie, 4th floor, Room R-416  
Québec (Québec)

**PRESENT:** Claude Abel, Canada  
Danielle Baillargeon, Canada  
Michael Barrett, KRG, Vice-Chairperson  
Jean Couture, Québec  
Yves Désilets, Canada  
Paule Halley, Québec  
David Okpik, KRG

**ABSENT:** Eli Angiyou, KRG  
Hélène LeBlond, Québec

**OTHER PARTICIPANTS:** René Binette, MENV, municipal sector  
Claude Trudel, MENV, municipal sector  
Robert Comtois, Interim Executive Secretary



1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The Vice-Chairperson called the meeting to order at 9:15 a.m. and said that he would be chairing the Committee for the next few months. The new vice-chairperson is Eli Angiyou. Michael Barrett welcomed the new Québec representative, Jean Couture, and asked the members to introduce themselves.

The Executive Secretary informed the members that two MENV representatives, Daniel Berrouard and Luc Proulx, are supposed to be present for Item 3.2 on the agenda, i.e. "Review of the Regulation respecting the elimination of residual materials." He also proposed discussing preparation for the Committee's meeting with the Environment Minister on November 26 under Item 3.9 ("Miscellaneous").

The agenda was adopted as tabled:

1. Call to order and adoption of agenda
2. Approval of minutes of the 88th meeting
3. Business arising from the 88th meeting and correspondence
  - 3.1 Budget, membership and secretariat
  - 3.2 Review of the Regulation respecting the elimination of residual materials
  - 3.3 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water
  - 3.4 Environmental assessment of development projects in the North
  - 3.5 Québec's proposed strategy for protected areas
  - 3.6 KEAC environment award
  - 3.7 2000-2001 Annual Report
  - 3.8 WMC International Limited
  - 3.9 Miscellaneous
4. Kativik Regional Government land-use plan
5. Outfitting operations and mobile camps in Nunavik
6. Caribou hunting by Inuit and Parc des Pingualuit boundaries
7. Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement: schedules 1 and 2
8. Nunavik Commission report
9. Action Plan 2001-2002
10. Hiring of KEAC personnel
11. Remuneration of Québec members of the KEAC
12. Other business
13. Date and place of next meeting

Moved by: Paule Halley  
Seconded by: Yves Désilets  
Passed unanimously.

2. APPROVAL OF MINUTES OF THE 88th MEETING

The members requested the following changes to the 88th meeting minutes:

- Pages 4, 6 and 7: replace the names of MENV officials by “a representative.”
- Page 8, paragraph 2, line 4: change “the municipalities of Kuujjuaq and Kawawachikamach” to “the northern village of Kuujjuaq and the village of Kawawachikamach.”

The Executive Secretary will make the following changes:

French minutes:

- Page 6, Item 3.3, line 4: change “tiendra” to “tienne”;
- Page 6, Item 3.5, line 3: change the comma after “2001” to an em dash;
- Page 8, paragraph 2, line 6: change “Celle-ci” to “L’information.”

English minutes:

- Page 6, Item 3.5, line 4: add an em dash after “2001”;
- Page 7, Item 3.6, line 2: change “CEAC” to “KEAC”;
- Page 7, Item 3.6, line 5: change the last sentence to read as follows: “According to the representative, this matter has to be monitored.”
- Page 7, Item 3.7, line 5: take out “she.”

The minutes were approved with the requested changes.

Moved by: Yves Désilets  
Seconded by: Michael Barrett  
Passed unanimously.

3. BUSINESS ARISING FROM THE 88th MEETING AND CORRESPONDENCE

3.1 Budget, membership and secretariat

The financial results for the current year will be available shortly. Also, the travel agency's service charges will be going up in January. It had also to be noted the unsuccessful attempts to confirm the KEAC's tax status with MENV, that is, whether suppliers' services are subject to the GST and QST now that the secretariat has a non-government address.

A member suggested contacting the Executive Secretary of the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee (HFTCC), with regard to payment of the GST and QST.

The KRG representative and outgoing chairperson Muncy Novalinga's resignation took effect on September 1, as indicated in the memo sent to the KEAC secretariat at the end of August. Mr. Novalinga's replacement, Eli Angiyou, officially appointed by the KRG, had confirmed his presence at today's meeting, but was unable to attend due to uncontrollable circumstances.

The correspondence received in recent weeks from François Boulanger of the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) is examined.

Firstly, the members decided to discuss Mr. Boulanger's letter concerning the minutes of the KEAC's 86th meeting under Item 3.4. Secondly, the Committee proposed to acknowledge receipt of the letter addressed to the Executive Secretary and that its reply be included in the KEAC's letter to the CEAA referred to in Item 3.4.

The subcommittee created at the last meeting to initiate the process of structuring the secretariat has not held a meeting yet. A subcommittee member proposed working on the Executive Secretary's job description and the salary scale, for approval at the KEAC's next meeting. Another member asked to wait until after the meeting with the Environment Minister, adding that the new personnel will not be hired until April 1 anyways. The members agreed to wait.

The Executive Secretary asked the Committee to change one of the terms of his contract, as set out at the time of his hiring in 2000. He said that the members asked him at the meeting held in Kuujuaq to bill for all of the hours worked for the Committee. The contract also stipulates that the Executive Secretary must give three (3) months notice in

the event of his resignation. He asked that this clause be nullified in favour of a more flexible arrangement, to be agreed upon, that would allow him to accept other short-term contacts or employment.

A member said that since it was agreed at the last meeting that Kuujuaq is the preferred site for the establishment of the Committee's secretariat, the Committee should be willing to accept any reasonable notification time, even if it's very short, for the Interim Executive Secretary's resignation. The members agreed to amend the contract accordingly.

### 3.2 Review of the Regulation respecting the elimination of residual materials

The Committee went over the recommendations submitted by the KEAC to the Direction des politiques du secteur municipal (municipal policies branch) of MENV. Most of the recommendations were retained. More recently, the KEAC received a request from a branch official and one of the people responsible for the draft regulation, Claude Trudel. They wanted to submit a new proposal regarding one of the draft regulatory provisions pertaining to the North. Submitted by the Côte-Nord region, the proposal differs from the KEAC recommendations. The representatives would be available to answer the KEAC members' questions.

A Committee member said that this would be a good opportunity to raise the matter of hauling recyclables to the south. Hazardous material has become a priority: the containers provided to municipalities for this material are already full of hazardous materials.

Another member supported the idea, pointing out that various options exist for used oil: in Kuujuaq, this material is shipped south; in Kuujuarapik, Hydro-Québec burns it, etc.

The Executive Secretary said that the proposed legislation on residual materials was drafted assuming that recycling is a well-established economic industry in Québec: the authors took it for granted that this was the case. In the end, the draft regulation covers only non-recyclable material. The provision challenged by the Côte-Nord region could be interpreted as reflecting the presence of a growing recycling economy in that region, if not comparable to that existing in the south. In short, the situation in the Côte-Nord region is apparently the exact opposite of that in the territory north of the 55th parallel. We need to ask the MENV representatives how the two regions differ in regards to recycling.

A member stressed that cleanup of contaminated sites near Quaqtaq has already had an impact on the capacity and useful life of the municipal disposal site: a lot of garbage from the sites was disposed of and/or landfilled at the dump.

Other members brought up the KRG's initiative on recycling, which they have trouble understanding. It encourages the northern municipalities to recycle, but it doesn't offer any outlets for collected material.

A member responded by saying that ensuring a safe environment for the people of Nunavik was more pressing than establishing contacts and finding businesses that recycle certain materials. In the meantime, the efforts made by villages to sort and safely dispose of recyclable material, hazardous or otherwise, have produced results and the people should be commended. That is why a solution to the ignorance of the recycling situation in Nunavik, as demonstrated by the new draft regulation, must be found during this afternoon's meeting with the legislation's authors. This could mean going as far as to demand the introduction of a provision that would enable Nunavik to catch up to the rest of Québec in the area of recycling.

The Committee feels that it would be worth discussing the role of Recyc-Québec in this matter.

12:15 p.m. — The meeting was adjourned until after lunch, 1:30 p.m., in the same room.

2:00 p.m. — Resumption of meeting

Mr. Daniel Berrouard and Mr. Luc Proulx had notified the Committee that morning that they would not be present at the meeting. Instead, two representatives from the residuals management branch (Service de gestion des matières résiduelles) of the Direction des politiques du secteur municipal (MENV), René Binette and Claude Trudel are introduced. Mr. Binette and Mr. Trudel are also responsible for the proposed Regulation respecting the elimination of residual materials.

Mr. Binette presented a synopsis of the work carried out during the consultation and review period. Public servants are currently making the legal changes to the draft regulation. Mr. Trudel said that the team tried to act on the comments submitted by the KEAC. A table summarizing the changes made to that end was sent to the KEAC a few weeks ago.

A member pointed out that one of the changes requested by the Committee was not made: the Committee had asked that provision be made for a certified professional to conduct a more thorough study of sites that do not meet one or more of the new criteria so that such sites can still be declared safe for the environment and thereby remain legal. The Umiujaq disposal site could benefit from such a provision, since it doesn't even meet the current regulatory standards, falling well below the minimum distance of 100 metres from any body of water.

A Committee member was satisfied with the requirement to burn waste at least once a week, saying it corresponds to the reality. To be fully satisfied, however, a stipulation needs to be added to take the regional climatic conditions into account. The Committee had requested that it be specified in the regulation that this requirement is not applicable in the territory where the weather conditions prevent burning.

Another Committee member said that those responsible for the draft regulation failed to explain where MENV stands on recycling in Nunavik, as requested in the comments submitted by the KEAC. Do they consider the level of recycling in Nunavik satisfactory? Why is recycling not addressed at greater length in the draft regulation?

Also, the lack of consistency between the proposed regulation and the MAPAQ regulation as regards "meat unfit for human consumption", and whether this problem was addressed, is raised.

Mr. Binette and Mr. Trudel were keen to answer the members' questions. First of all, they explained that the draft regulation is one of the actions taken under the waste disposal component of the *Québec Action Plan on Waste Management 1998-2008*. Another regulation is planned to cover recycling of other residual materials. In the meantime, Recyc-Québec is the agency to contact for information about recycling opportunities and programs. As far as they know, the regional office for Region 10, which includes the territory north of the 55th parallel, serves an area that extends to the northern limit of the James Bay territory—in other words, it covers the area south of the 55th parallel. Recyc-Québec should be contacted to ask the reason for this territorial limit.

Mr. Binette said that where the North is concerned, coordination of recycling and waste disposal should be considered.

Mr. Trudel explained that the draft regulation places greater emphasis on the disposal of vehicle hulks, although now it takes into account their possible recycling: the regulation

allows for vehicle hulks to be disposed of at a village disposal site or elsewhere. It will not be required to dispose of them in the village disposal site or to landfill them.

Mr. Binette and Mr. Trudel impressed upon the members that existing disposal sites that comply with the current regulation will not be affected by the new regulation. They will remain legal until filled to capacity; they may not be expanded. However, non-compliant disposal sites, such as the one in Umiujaq, are subject to law and therefore fall under the service in charge of inspecting sites and prescribing the necessary corrective measures. The MENV representatives took note of the Committee's suggestion to add a stipulation regarding climatic conditions to the provision on burning. Finally, they said that consultations are under way with MAPAQ to address the issue of "meat unfit for human consumption"; a solution should be found in early 2002.

A Committee member asked whether the draft regulation takes waste incineration into account. He referred to the existence of incinerators that had been the subject of pilot projects in Nunavik.

Mr. Trudel said that the draft regulation does not cover incinerators. Mr. Binette suggested looking into existing programs that would enable their use. He suggested contacting Clémence Veillette, the person in charge of research and development programs at MENV.

A member asked what effect the regulation will have on sites in the territory under KEAC's jurisdiction that operate on a seasonal basis, such as outfitting facilities.

Mr. Trudel replied that outfitting operations landfill their waste in accordance with the rules governing "isolated territory landfills." Some outfitting operations also dispose of their waste in trenches.

According to a Committee member, in-trench disposal is not a satisfactory waste disposal method in remote areas. Users must be encouraged to carry their waste back to the village. In-trench disposal sites attract animals, which leads to contamination.

Two Committee members agreed that landfilling obligation is not the best solution in remote areas. However, it would be more effective if the FAPAQ officers stationed in Kuujuaq had the resources to do their job, i.e., inspect remote sites used by sport hunters and other people following their departure. Currently, they are not authorized to leave their offices.



Based on its discussions with the MENV representatives, the Committee feels it is crucial to contact Recyc-Québec and invite representatives to its next meeting to discuss waste disposal as well as the agency's obligations and services in relation to the needs of the Nunavik population. To that end, the meeting should be held in Nunavik, with a visit to sites corresponding to those needs. The Committee asked the Executive Secretary to also contact Clémence Veillette to ask about funding for the operation of an incinerator.

The Committee thanked Mr. Binette and Mr. Trudel for coming.

### 3.3 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water

According to a MENV official spoken to over the phone last week, the regulation has been enacted, but the English version is not yet available.

### 3.4 Environmental assessment of development projects in the North

The Committee referred to the letter received from François Boulanger of the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA). The undated letter, addressed to the KEAC's acting chairperson, Michael Barrett, was received by fax on October 11, 2001. Mr. Boulanger thanked the Committee for giving him and the Federal Administrator the opportunity to meet with the members at the Committee's 86th meeting, held in November 2000. Mr. Boulanger asked that the approved minutes be corrected to more accurately reflect the exchanges that took place during the meeting. The requested changes (2 pages) were appended to the letter, a copy of which was sent to the members by the Executive Secretary as soon as it was received.

The members, in preparation for today's meeting, received a copy of all correspondence between the KEAC and CEAA since November 2000 in relation to the marine infrastructure project. Since the requested changes concern this item, it was suggested that the members take the time to study all of the documents before proceeding.

After discussing the content of Mr. Boulanger's letter, the members decided not to make any changes to the minutes unanimously approved at the 87th meeting. Furthermore, after studying the latest elements in the correspondence received from Mr. Boulanger, the members responsible for the follow-up of the environmental assessment of the marine infrastructure project consider that more information is needed from the CEAA. The information and references received from the Agency thus far include nothing about the period prior to 1995, which suggests that the federal government was not involved in the territory north of the 55th parallel before then. This needs to be verified before taking any

more action. The Committee asked the Chairperson to include this request in the letter to be sent to Mr. Boulanger (Item 3.2).

3.5 Québec's proposed strategy for protected areas

Given the slow development in this matter, the Committee recommended putting it aside until more action has been taken.

3.6 KEAC environment award

The Committee asked that this matter not be put on the agenda again until more work has been done on it.

3.7 2000-2001 Annual Report

The Executive Secretary tabled the preliminary version, minus the financial results. The Committee recommended contacting Louis Germain of MENV to accelerate the process: the financial results were requested nearly six months ago.

3.8 WMC International Limited

The Committee recommended sending a thank-you note to the company representatives for their presentation in Kuujuaq. Also, in reply to their request, the Committee does not foresee a conflict of interest if the company decides to hire Nunavik organizations for logistics and/or research work planned for the coming years.

3.9 Miscellaneous

A copy of a background document containing the results of the consultation carried out by the Canadian Information System for the Environment (CISE) is transmitted to a member.

5:20 p.m. — The meeting was adjourned until Wednesday morning, 9:00, in the same room.

Wednesday, November 7, 2001

9:15 a.m. — Continuation of meeting begun November 6

The members discussed the meeting to be held with André Boisclair, Québec Minister of the Environment, later in the month. They all hoped that the Chairman of KRG would be present

at the meeting. The Committee will send at least one representative from each party, including the Chairperson.

4. KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT LAND-USE PLAN

A short background to the plan's development: is presented: local consultation (1994), approval by MAMM (1999), KRG assessment of the plan's implementation (2001). The KRG would like the Committee's comments on the plan in order to strengthen its application. A KRG employee could present the plan at the 90th meeting. In the meantime, additional copies will be made available to the members

5. OUTFITTING OPERATIONS AND MOBILE CAMPS IN NUNAVIK

Mobile camps have been of greater concern to stakeholders operating north of the 55th parallel ever since the release of surveys showing a decline in caribou populations. But how many mobile camps are there in Nunavik? The Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) publishes surveys and statistics on both mobile camps and outfitting operations. According to a member, over 2000 sport hunters frequent the territory of Nunavik and these camps. He would like the members to start looking at this issue.

According to this member, planning and establishment of mobile camps has an environmental impact: garbage dumps, fuel storage and, sometimes, the establishment of an improvised landing strip. Since such landing strips often violate Section 23 of the JBNQA, the question is whether they should be added to the list of developments automatically subject to environmental impact assessment (Schedule 1, Section 23)? This is a legitimate question, since proponents currently take advantage of vague regulations by carrying out projects without informing the authorities. The question therefore needs to be considered.

The Committee proposed that the Executive Secretary gather the information necessary to study this issue, namely (i) camp (mobile and permanent) inspection reports and (ii) environmental impacts of waste generated by the camps.

A Committee member said that his service had always assumed that mobile camp sites were not inspected—either before, during or following their use.

Another member suggested contacting the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee (HFTCC), as it has documents and maps that would help the KEAC take stock of the situation more quickly. The member said that the HFTCC recently raised the matter

of inspection with FAPAQ, which explained that it did not have the financial resources to perform inspections. According to the member, several testimonies concur as to the accumulation of significant amounts of garbage on the shores of lakes where mobile camps had been or still are set up. He added that requests for information and inspections are not well received by outfitting operations.

Another member said that garbage and equipment left behind on lakeshores is tied to the movement of caribou herds: if herds suddenly change direction, outfitters have to pick up and move quickly in order to set up camp in a new site in the migration corridor. If the KEAC were to assess the impacts of these camps, outfitters might tend to move them less frequently. Establishment of mobile camps may eventually have to be added to the list of developments contemplated by Schedule 1 of Section 23.

A member proposed other solutions that are not quite so drastic; for example, a written commitment by the outfitter, in the form of a signed declaration, to return the site to its natural state before leaving it for good. It's an idea. The declaration could stipulate that the site will be subject to inspection by FAPAQ officers.

The Committee listed its needs for the next meeting: (i) a copy of the most recent maps available indicating the location of all mobile and permanent camps, (ii) a copy of the related inspection reports for the past 5 years, and (iii) statistical data on mobile and permanent camp use over the past five years, including the number of users per week per camp. Normally, FAPAQ should have these data.

A Committee member stressed that the impact of mobile camps goes beyond the effects on the actual camp sites. Since the establishment of mobile camps, herd leaders have become the increased target of sport hunters, which has caused the herds to roam outside their usual trails. In other words, mobile camps would themselves appear to be the cause of the caribou's constant shift in movement, which is just as unpredictable as the behaviour of caribou herds deprived of their leaders. For certain northern villages, the use of mobile camps by outfitters has had a disastrous effect on communal hunts.

A member pointed out that FAPAQ is supposed to be tabling a report on the state of Nunavik caribou herds sometime soon. The Committee should obtain a copy.

#### 6. CARIBOU HUNTING BY INUIT AND PARC DES PINGUALUIT BOUNDARIES

A Committee member raised a problem created by the lack of visible boundaries indicating the protected park area. He feels that caribou hunting by the Inuit during the period when the

park is open to visitors creates a touchy situation, one that is likely to be poorly perceived by park visitors: after killing the animal, Inuit hunters have a habit of leaving the intestines on site. If the park boundaries were clearly demarcated, hunters could be more careful and make a point of eviscerating the animals outside park limits. Otherwise, it is difficult to tell. The members consider this a relevant point.

12:15 p.m. — The meeting was adjourned until after lunch.

2:00 p.m. — Resumption of meeting.

7. SECTION 23 OF THE JAMES BAY AND NORTHERN QUÉBEC AGREEMENT (JBNQA): SCHEDULES 1 AND 2

The Chairperson reminded the members that the Committee is supposed to review schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA every five years. In fact, the content of the schedules has not changed since at least 1978.

A member said that when Section 23 was enacted by the *Environment Quality Act*, elements were added to the schedules. He feels it is essential that the Inuit be consulted before any amendments are made.

The Committee agreed. Before beginning its review, it asked the Executive Secretary to write to the federal and provincial administrators to officially inform them that the KEAC is commencing its review of schedules 1 and 2 immediately.

8. NUNAVIK COMMISSION REPORT

A Committee member said that the federal employees met to discuss the Nunavik Commission's report. Certain parts of the report raise new, if not ambitious, challenges. For instance, the report proposes the creation of two environmental committees. Noteworthy is the difference in representation by the parties to the JBNQA: the wildlife committee would be composed of an equal number of representatives from each of the three parties to the Agreement, whereas half of the members of the environment committee would be appointed by the KRG, a quarter by Canada and a quarter by Québec.

According to another member, the higher Inuit representation on a future environment committee is justified because the Inuit must have greater weight, greater influence on the treatment/identification of issues and the scope of environmental studies.

9. ACTION PLAN 2000-2001

This item was put on the agenda at the request of a member who is absent.

A member said that the action plan has already been approved, so now it's a matter of hiring staff, approving the salary scale proposed in the February 2001 brief, and setting up the secretariat in Kuujjuaq—in that order.

Another member stressed that the member who is absent contributed a great deal to the action plan's development. He therefore suggested putting this item on the agenda of the next meeting to allow the member to share his latest thoughts on the matter.

10. HIRING OF KEAC PERSONNEL

The documents created by the former executive secretary were nowhere to be found.

The Committee decided discussing the matter during the meeting in Montréal to prepare for the meeting with the Minister of the Environment.

11. REMUNERATION OF QUÉBEC MEMBERS OF THE KEAC

A member stressed the urgency of the problem: Québec representatives will step down if a solution is not found soon. The Committee should take advantage of the meeting with the Minister to make him aware of the problem and ask him to do something quickly. According to a member of the administrative staff responsible for appointing committee members, the Conseil exécutif will be studying the matter seriously for all government agencies concerned.

Another member pointed out that Québec representatives were paid up until 1995. Since the government no longer has a deficit, it should pay the experts it appoints to represent it and defend its interests.

Another member said that the same problem exists with KRG representatives. Since 1995, these representatives have been employees of the KRG. As of last year, however, at least one KRG member of the KEAC is not paid for his participation. The case of the KRG should also be raised at the meeting with the Minister. These costs should be included in the KEAC's budget for the coming fiscal year.

A member stressed that Canada will not pay its share if representational allowances are included in the annual budget. According to the member, the JBNQA is clear on the matter: only the secretariat is equally funded by Québec and Canada.

The Committee agreed to raise the matter of remuneration of KRG and Québec members during the meeting with the Minister. In preparation for that meeting, the Executive Secretary was reminded that he is to put together a budgetary proposal for the coming fiscal year (2002-2003).

12. OTHER BUSINESS

No items were added.

13. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING

The KEAC will hold its next meeting in Kuujuaq in January 2002. The date will be set so that representatives from Recyc-Québec can attend. The fourth meeting of the current year will be held in Nunavik in March 2002, at the mine in Katinniq.

The meeting was adjourned at 3:00 p.m. Moved by Yves Désilets, seconded by Michael Barrett. Passed unanimously.



Robert Comtois  
Interim Executive Secretary

January 29, 2002